

« Les dix n'ont-ils pas été guéris? »

(Luc 17,11-19)

Jésus savait très bien que les dix avaient été guéris. Il s'étonne seulement du fait qu'un seul prenne la peine de revenir en arrière pour remercier son bienfaiteur. Les autres ont sûrement le même sentiment de reconnaissance, mais pour le moment, la chose la plus importante pour eux est de retrouver un statut social qu'ils avaient perdu à cause de leur situation.



« **Allez vous montrer au prêtre.** » avait dit Jésus. Ils n'ont fait qu'obéir à son invitation. Ils ont bien fait.

C'est le dixième qui a mal fait. Il n'a pas agi selon les normes. Au lieu d'obéir à l'ordre de Jésus, au moment de constater sa guérison, il ne pense qu'à une chose, non pas de la faire authentifier, non pas de réintégrer le statut de citoyen à part entière, mais bien de retourner vers son sauveur, retourner vers celui qui l'a guéri, pour lui dire merci.

Pour lui, le retour à la vie normale se fera bien assez vite.

Pour lui, le monde ne pourra que constater sa guérison. Un jour il passera par les règles à respecter, il le faut. Mais pour le moment ce qui est le plus important pour lui, c'est de dire « **MERCI.** »

La question aujourd'hui se pose de la même façon.

« Tout le monde n'a-t-il donc pas reçu en héritage la vie éternelle? »

Comment se fait-il qu'il n'y ait que ce petit groupe d'originaux pour venir dire merci? Tous jouissent de la vie. Tous paient leur quote-part à la société dans laquelle ils vivent. Tous tentent de respecter les règles de cette vie en société.

La plupart prend plus ou moins conscience que cette vie est plus que ce que nous voyons et touchons, mais combien osent explorer au delà de ce qui est visible. Combien prennent la peine de prendre conscience du don reçu et en ayant pris conscience de dire « **MERCI** ».

Indépendamment de ce qui m'arrive. Indépendamment de ce que je vis. Indépendamment de toutes circonstances. Chaque être humain devant le constat de ce qu'il est et de ce qu'il est appelé à devenir, devrait avoir une seule pensée, un seul désir, un seul mouvement. Revenir continuellement en arrière pour s'écrier devant celui qui l'a fait ainsi: « **MERCI** ».

Jean Jacques Mireault, prêtre

Lundi 11 octobre Fête Action de Grâce


PAS DE MESSE

BUREAU FERMÉ

L'euthanasie

Depuis quelques temps on parle beaucoup d'euthanasie, de suicide assisté, de mourir dignement, plusieurs personnes se demandent, à juste titre, si nous ne devrions pas plutôt parler de **Vivre dignement**. Je vous suggère la lecture et la méditation des numéros 2276 à 2279 du *Catéchisme de l'Église Catholique*.

Vous êtes invités à lire également le mémoire, de l'assemblée des Évêques Catholiques du Québec, présenté la à Commission sur la question de mourir dans la dignité. Vous pouvez le trouver sur le site web de la paroisse : www.paroisse-immaculee-conception-montreal

Votre curé,

Bernard East, o.p.
Le 10 octobre 2010

Catéchisme de l'Église Catholique:

2276 Ceux dont la vie est diminuée où affaiblie réclament un respect spécial. Les personnes malades ou handicapées doivent être soutenues pour mener une vie aussi normale que possible.

2227 Quels qu'en soient les motifs et les moyens, l'euthanasie directe consiste à mettre fin à la vie de personnes handicapées, malades ou mourantes. Elle est moralement irrecevable.

Ainsi une action ou une omission qui, de soi ou dans l'intention, donne la mort afin de supprimer la douleur, constitue un meurtre gravement contraire à la dignité de la personne humaine et au respect du Dieu vivant, son Créateur. L'erreur de jugement dans laquelle on peut être tombé de bonne foi, ne change pas la nature de cet acte meurtrier, toujours à proscrire et à exclure.

2278 La cessation de procédures médicales onéreuses, périlleuses, extraordinaires ou disproportionnées avec les résultats attendus, peut être légitime. C'est le refus de « l'acharnement thérapeutique ». On ne veut pas ainsi donner la mort; on accepte de ne pas pouvoir l'empêcher. Les décisions doivent être prises par le patient s'il en a la compétence et la capacité, ou sinon par les ayants droit légaux, en respectant toujours la volonté raisonnable et les intérêts légitimes du patient.

2279 Même si la mort est considérée comme imminente, les soins ordinairement dus à une personne malade ne peuvent être légitimement interrompus. L'usage des analgésiques pour alléger les souffrances du moribond, même au risque d'abréger ses jours, peut-être moralement conforme à la dignité humaine si la mort n'est pas voulu, ni comme fin ni comme moyen, mais seulement prévue et tolérée comme inévitable. Les soins palliatifs constituent une forme privilégiée de la charité désintéressée. À ce titre ils doivent être encouragés.

À LOUER

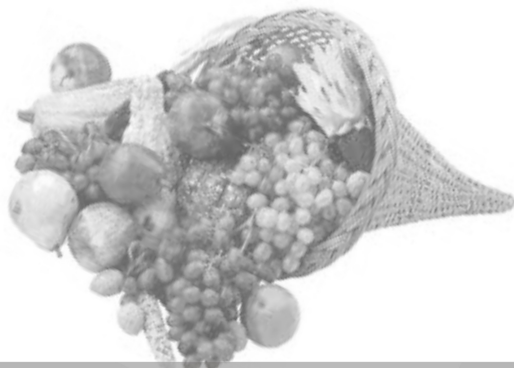
12 bureaux fermés, éairés et chauffés,
dans un édifice patrimonial au cœur du Plateau Mont-Royal.

Disponibles dès **MAINTENANT**.

☎ 514-526-5961 - Courriel : accueil@eglise.org



**En ce temps de l'Action de Grâce,
je remercie Dieu :**
Pour la beauté du monde
Pour les dons et les talents personnels
Pour le don de la foi et la grâce de l'Évangile



paroisse-immaculee-conception-montreal.com

Offrandes hebdomadaires



3 octobre
Quête libre : 275,59 \$
Enveloppes : 24900 \$
Lampions : 166,32 \$
Total : 690,91 \$

*Résultat de la collecte des
évêques pour l'Eglise au Canada
26 septembre 293.88 \$
MERCİ DE VOTRE GÉNÉROSITÉ*

Célébrations de l'Eucharistie

Samedi 16 h 30	9 octobre Madeleine Roy Bergeron	Messe dominicale Mme Jean Plessis-Bélair
Dimanche 10 h	10 octobre Jacinthe Oliviera	28^e dimanche du Temps ord. Sa tante
Lundi	11 octobre PAS DE MESSE	Temps ordinaire Action de Grâce
Mardi 16 h 30	12 octobre En l'honneur de l'Immaculée- Conception	Temps ordinaire Deborah Mompoinť
Mercredi 16 h 30	13 octobre Réjeanne Demphouse	Temps ordinaire M.Mme Alphonse Savard
Judi 8 h 30	14 octobre Monique Bédard	St Caliste Collecte aux funérailles
Vendredi Relâche	15 octobre	Ste Thérèse de Jésus(d'Avila)